

CHAMPIONNAT D'ILE DE FRANCE VTT X-COUNTRY

A l'écoute de tous, la Commission régionale VTT a décidé, lors de sa réunion du 12 mai 2015, de modifier le règlement du Championnat d'Ile de France de X-country, article 1.3, concernant les conditions de participation.

En effet,

« Tous les compétiteurs licencié FFC, de nationalité française, en Ile de France seront tenus d'y participer, seront classés et éligibles au quota francilien pour les Championnats de France, mais seuls seront « podiumables » et titrés, les coureurs ayant également participé à au moins deux manches de la Coupe d'Ile de France 2015 précédant le dit Championnat.

Ils ne pourront disputer une autre compétition de Vélo Tout Terrain le même jour (sous peine de sanctions).

Les licenciés d'autres Comités ne seront pas admis (décision du Comité de direction du 11 octobre 2014).»

Le président de la commission VTT

Olivier FAGES